



CGT EDUC'ACTION DE L'ACADEMIE DE NICE

U.D CGT Nice

34 rue Jean Jaurès, 06000 NICE

nice@cgteduc.fr

06.62.01.08.093

à Madame La Rectrice de l'Académie de Nice

Rectorat de Nice

53 avenue Cap de Croix

06181 Nice

Madame la Rectrice,

La CGT Éduc'action souhaite attirer votre attention sur la situation préoccupante que vivent actuellement les salariés de la formation continue au sein du GIP FIPAN et du Greta-CFA Côte d'Azur. Depuis plusieurs mois, les formateurs et personnels expriment un profond sentiment de manque de considération et d'absence de clarté dans la gestion de leur travail.

Constats :

- Des vacataires et prestataires de services sont recrutés sur des missions qui devraient relever en priorité de personnels contractuels en CDD ou CDI, ce qui fragilise l'emploi pérenne et les conditions de travail.
- Le plan de charge reste confus et contradictoire : un mail de M. Didier précisait qu'à compter de 2025 la référence serait l'année civile, alors que sur le terrain les calculs ont été remis à zéro en septembre 2025, sur la base de l'année scolaire. Cette contradiction génère de fortes inquiétudes et incompréhensions.
- Aucune réglementation claire n'est communiquée sur le temps de travail hors face-à-face pédagogique (déplacements hors affectation, suivi des stagiaires, réunions, etc.), ce qui entraîne des inégalités et une opacité dans la gestion du temps de travail.
- Les salariés du Greta du Var, intégrés au GIP FIPAN depuis le 1er juin, n'ont reçu aucune information officielle concernant l'organisation et les règles applicables, renforçant leur sentiment d'isolement et de non-considération.
- Enfin, dans plusieurs secteurs de la formation continue, nous constatons une perte massive de compétences : en deux ans, plus de 50 % des formateurs formés par le Greta ont quitté l'institution, et cette tendance continue.

Nos revendications :

1. La priorité à l'affectation des heures doit être donnée aux personnels en CDI puis en CDD, avant tout recours aux vacataires ou prestataires.
2. Une clarification officielle et publique des règles du plan de charge, afin d'uniformiser les pratiques pour l'ensemble des salariés.
3. Une réglementation claire sur la reconnaissance et la prise en charge du travail hors face-à-face pédagogique (préparation, déplacements, suivi, réunions).
4. Une communication transparente et régulière des règles de gestion, notamment pour les personnels intégrés récemment au GIP FIPAN.
5. Un plan d'action concret pour stopper l'hémorragie des formateurs qualifiés et garantir la pérennité des équipes de formation continue.

Madame la Rectrice, ces points sont urgents et essentiels pour redonner confiance aux personnels, assurer un service public de qualité et respecter le travail de toutes et tous.

Nous vous demandons donc une réponse rapide et des engagements concrets sur ces revendications.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Nice, le 26 septembre 2025

Olivier GERARD

Secrétaire général de la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Gerard', written in a cursive style.